

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi



**GOVERNANCE DE L'AIDE
CAS DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL**

**Présenté par Souleymane A Ouattara
Personne ressource**

Bamako, juin 2010

I. PRESENTATION DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

Le Mali est un vaste pays sahélien, enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, d'une étendue de 1.241.138 km² dont près de 60% appartiennent à la zone subsaharienne ou désertique. La population totale du Mali était estimée à environ 3 700 000 habitants en 1960 (Rapport FAO), 7,7 millions en 1987. Elle est aujourd'hui estimée à 14 500 000 habitants (RGPH 2009) et croît au taux de 3,6%. Elle sera d'environ 21,300 millions habitants en 2020. Sur les 800 000 exploitations agricoles du pays, environ 700 000 soit 86%, pratiquent l'agriculture et 100 000 exploitations correspondent à des éleveurs stricts ou des pêcheurs (Source : Etude Rural Struct).

L'agriculture est l'un des piliers de l'économie malienne avec une contribution d'environ 36% à 40% au PIB ; environ 842 milliards, 32% des recettes d'exportation. En outre le secteur rural occupe plus de 70% de la population agricole, de sorte qu'investir dans le développement rural permet de satisfaire deux objectifs prioritaires à savoir la réduction de la pauvreté et la consolidation de la sécurité alimentaire.

Les ressources en terres agricoles sont estimées à 30 millions d'ha, dont deux millions d'ha irrigables. Les terres cultivées (cultures et jachères) représentent 37 % de ce total, soit 11,4 millions d'ha.

La situation de l'économie dépend fortement des activités agricoles dont les niveaux de production sont encore tributaires des aléas climatiques (sécheresses, inondations), mais aussi des déprédateurs, des épizooties et des feux involontaires. Un tel faciès de l'économie en présence d'une forte population rurale, se traduit surtout par de fortes fluctuations du PIB et une paupérisation accrue de la population. Par rapport au secteur primaire, la contribution du sous-secteur de l'agriculture a été la plus importante au cours de la période. Elle a représenté 58% du PIB primaire dont 13% pour la branche consolidée du riz et seulement 5% pour le coton et par contre 28% pour le secteur de l'élevage. Aujourd'hui nous disposons de 22 documents de politique et de stratégies qui ont permis l'identification de 115 axes prioritaires au total.

Les défis majeurs à relever sont :

La Moderniser l'agriculture pour tirer profit du potentiel

Profiter de l'opportunité de marché au niveau national, sous régional et international

Aux termes de la Loi n° 07-020 du 27 Février 2007, le Secteur du Développement Rural est composé des départements suivants :

- Le Ministère de l'Agriculture (MA)
- Le Ministère de l'Elevage et de la Pêche (MEP)
- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

La Cellule de Planification et de Statistique assure, en rapport avec les services techniques concernés, la mission de planification et d'information statistique dans les domaines couverts par le Secteur du Développement Rural.

2. Les portefeuilles des départements de tutelles

Le Ministère de l'Agriculture (MA) regroupe 70 projets et programmes, dont 60 en exécution et 10 en préparation.

Le Ministère de l'Elevage et de la Pêche (MEP) en comprend 35, dont 25 projets en exécution et 10 en phase de démarrage ou de préparation.

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) totalise 5 projets en exécution. Il apparaît très clairement que la grande majorité des projets et programmes est rattachée au

3. Le volume des financements en termes d'investissement dans le secteur

Avec plus de 110 projets financés, suivant des modalités très variables, par plus de 35 bailleurs de fonds différents et par le Gouvernement de la République du Mali (GRM), le Secteur du Développement Rural (SDR) est un des secteurs les plus actifs du pays. Avant d'entamer la description individuelle de chaque projet ou programme, il paraissait utile de décrire brièvement le portefeuille global des différentes structures du SDR.

Le volume total de financement acquis cumulé des projets et programmes en cours d'exécution et en préparation s'élève à 735 708 millions de FCFA .

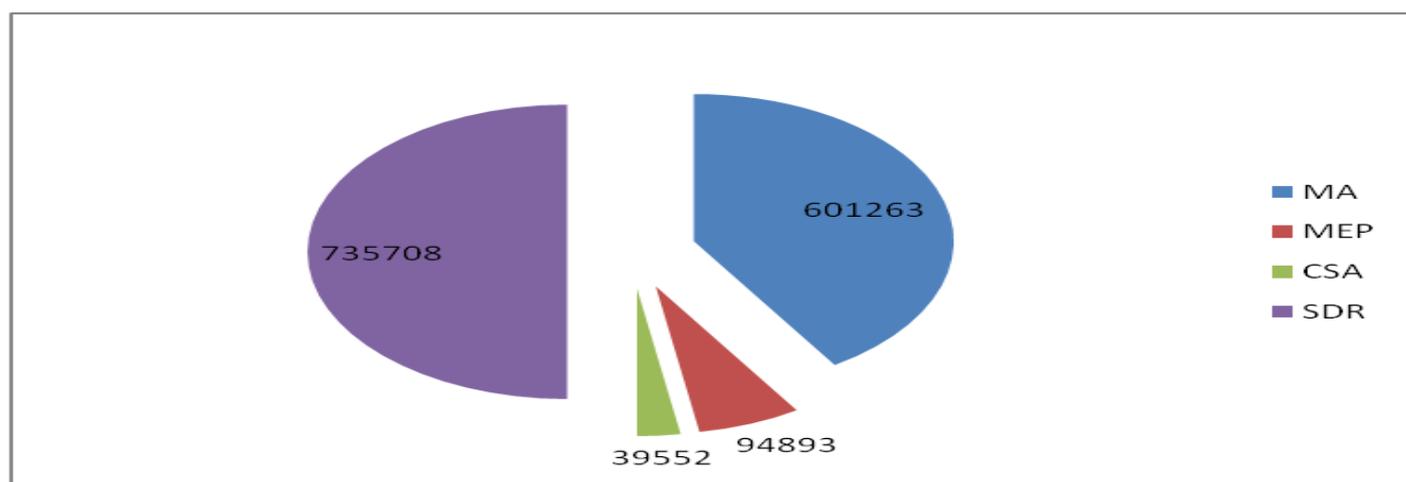
4. Répartition du volume du financement en fonction des départements

Le volume total du financement acquis cumulé des projets en cours et en préparation s'élève à 735708 millions de francs cfa (voir tableau ci-dessous)

Financements acquis cumulés	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Elevage et de la Pêche	Commissariat à la Sécurité alimentaire	Secteur du Développement Rural
Millions de FCFA	601263	94893	39552	735708
%	81,7	12,9	5,4	100

Source : répertoire 2009 des projets et programmes du SDR

Répartition du volume du financement en fonction des départements

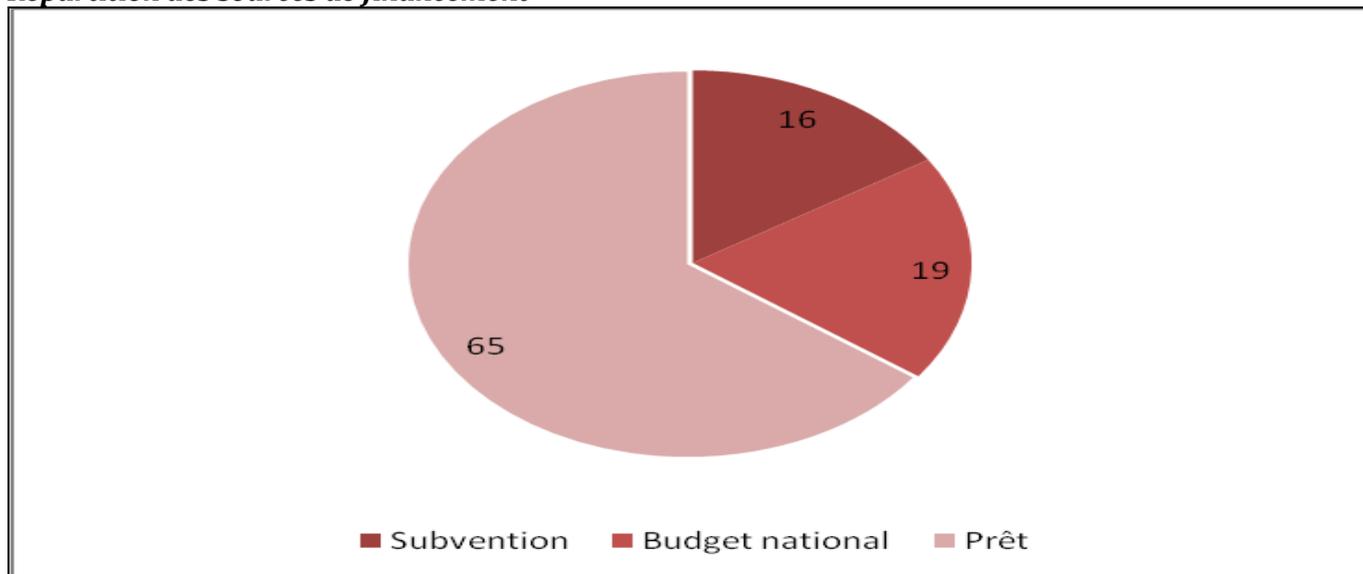


5. Les sources de financement

Les sources de financement se répartissent entre le financement intérieur et le financement extérieur, lui-même composé de prêts et de subventions (dons).

Le financement intérieur est de 19 % du volume total 81 % du portefeuille des projets et programmes sont assurés sur financement extérieur; les prêts représentent 65 % du volume total de financement et les subventions 16 %.

Répartition des sources de financement



Source : Répertoire des P/P 2009

Les sources de financement se répartissent entre le financement intérieur et le financement extérieur composé de prêts et de subventions (dons)

- Le financement intérieur est de 19% du volume total
- 81% du portefeuille des projets sont assurés sur le financement
- Les prêts représentent 65% du volume total des financements et les subventions sont de 16%

Le département de l'Agriculture qui a le plus recours aux prêts, avec 67% du volume de financement essentiellement pour le financement des grands travaux d'infrastructures hydro-agricoles. Il est suivi par le département de l'Élevage et de la Pêche avec 60% de prêt tandis que le Commissariat à la Sécurité Alimentaire n'y recourt qu'à 51%.

Cette situation traduit l'implication importante des partenaires techniques et financiers dans le secteur avec un investissement considérable du Gouvernement de la République du Mali (GRM) auprès des banques de développement. Parallèlement, le GRM lui-même intervient fortement à partir du Budget Spécial d'Investissement (BSI) intérieur.

6. La problématique du financement

Avec plus de 110 projets financés, suivant des modalités très variables, par plus de 35 bailleurs de fonds différents et par le Gouvernement de la République du Mali (GRM), le Secteur du Développement Rural (SDR) est un des secteurs les plus actifs du pays. Il se caractérise par une « approche projet ». Si cette situation traduit la vitalité des investissements publics dans le secteur, cela constitue néanmoins une contrainte (harmonisation, cohérence des procédures) aussi bien pour l'Etat que pour les PTF pour assurer une gestion optimale et un suivi efficace des actions et des ressources affectées au secteur.

En plus de nombreuses stratégies, politiques sectorielles ou sous sectorielles sont mises en œuvre dans le monde rural. Cette multitude d'interventions se caractérise par une dispersion des moyens et parfois des duplications. Ce qui nous amène formellement vers la problématique des bonnes gouvernances de l'aide dans le secteur du Développement Rural

7. Les constats et les mesures communes prises

Suite au constat de la dispersion des moyens apportés, de la faible harmonisation des procédures de part et d'autre, ainsi que du risque de manque de cohérence entre les stratégies et interventions des différents partenaires, le Gouvernement de la République du Mali (GRM) et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) se sont engagés dans l'application des principes de la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) ». Ces principes sont :

L'appropriation par l'Etat de l'ensemble des politiques, programmes et stratégies de développement ;
L'alignement des PTF sur les procédures et programmes nationaux ;
L'harmonisation des actions des PTF ;
La gestion axée sur les résultats ;
La responsabilité mutuelle de l'Etat et des PTF

L'opérationnalisation de la « Déclaration de Paris » au niveau du secteur du développement rural consiste à passer de l'approche projet à l'approche sectorielle. Une des recommandations de la Table ronde du Gouvernement du Mali et ses partenaires au développement était de conjointement orienter les actions vers une approche sectorielle et éventuellement des appuis budgétaires sectoriels. En septembre 2008, un atelier national de réflexion à Bamako sur le passage à l'approche sectorielle a développé une vision commune en la matière et recommandé l'élaboration d'un Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA).

8 .La démarche pour aboutir à une bonne gouvernance de l'aide

La question fondamentale qui se pose serait la mise en œuvre pratique de la déclaration de Paris. A ce sujet les actions en cours devront porter sur la démarche suivante:

La vision commune du développement

La définition et la mise en œuvre des rôles des acteurs étatiques et non étatiques(état , profession agricole, secteur privé , collectivités et partenaires techniques

Développer des pistes de collaboration à travers le dialogue technique et politique

La définition des responsivités des acteurs dans le processus de l'utilisation de l'aide par rapport aux aspects de planification, d'exécution et de suivi évaluation

Mettre en place un système d'audit et appliquer les procédures nationales basées sur un contrôle à priori

Inscrire tous les projets dans la loi des finances en cohérence avec les CDMT et le budget programme

Pour atteindre la bonne gouvernance il faut nécessairement le renforcement des capacités